Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 19_01_2026
Délibération n° 2026-01-19 / 002

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260119-DLB2026_002-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 JANVIER 2026

Date de la convocation : 14 janvier 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 15 Procurations : 3 Votes : 18

L'an deux mil vingt-six, dix-neuf janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; Mme GUEGAN Elodie, M. RIOU Philippe ; Mme ALLAIR Marie-Annick, adjoints ; M. Claude LE HENAFF ; Mme DONNART Sylvie ; M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme BALCOU Mélanie ; Mme ROLLAND Jeanne ; M. DANNIC Jean-Yves ; M. GALAIS Alain ; Mme OLICHON Catherine ; M. CHARRON Claude, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. LE POURSOT Loïc à Mme GUEGAN Elodie ; Mme PRUDHOMME Catherine à Mme RICARD Lydie ; Mme HAVET Frédérique à Mme CADUDAL Véronique.
Absents excusés : M. LE PAPE Cédric.
Secrétaire de séance : M. LE FLOCH Alain.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, le Télégramme et la Presse d'Armor).

2026 / 002 : Chaudière salle polyvalente.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,
Suivant l'avis unanime de la commission Finances/Travaux
Considérant que l'offre de l'entreprise EREO est la mieux-disante (tarif et délai d'intervention),

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise EREO pour le remplacement de la chaudière pour un montant de 10 526.17 € HT soit 12 631.40 € TTC **;**
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces travaux**.**

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026.

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO 22 Côtes-d'Armor

Visa du secrétaire de séance :